

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 6 juin 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

222/06-06-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 mai 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 30 mai 2016

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2016-40007 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
2. PIIA 2016-40008 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
3. Mandat pour la plantation d'arbres sur une partie du boulevard Fernand-Lafontaine
4. Mandat pour la plantation de vignes dans la cour de l'École Christ-Roi dans le secteur Sainte-Véronique

C AVIS DE MOTION

1. Avis motion – Règlement numéro 278 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 277 concernant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2016-02 – Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville – Octroi de contrat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

2. Appel d'offres numéro 2016-03 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 – Octroi de contrat
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour un mandat professionnel pour la réalisation d'une caractérisation environnementale préliminaire de sols de l'immeuble appartenant à la Ville situé au 900, rue Boileau et demande de subvention au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
4. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour un mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour la préparation de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
5. Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs-géomètres pour la fourniture de plans et descriptions techniques pour deux (2) immeubles – Vente pour taxes

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2016
2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015
3. Comités et commissions – Nomination des représentants de la Ville au sein de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement
4. Entente avec Service Canada en partenariat avec la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) d'Antoine-Labelle
5. Déclaration des dépenses sur le parc linéaire Le p'tit train du Nord – Entretien de la Route verte
6. Réaffectation de personnel – Modification de la résolution numéro 144/04-04-16
7. Réaffectation de personnel – Emplois d'été – Modification de la résolution numéro 145/04-04-16
8. Réaffectation de personnel – Emplois d'été
9. Embauche de personnel – Emplois d'été
10. Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
11. Signature d'un bail de location d'un local à l'organisme Plein Air Haute-Rouge
12. Collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de Rivière-Rouge – Intention de la Ville à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
13. Entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Ville de Rivière-Rouge et L'Action Bénévole de la Rouge pour le projet de cueillette personnalisée des boîtes de carton et d'appareils informatiques et électroniques dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition
14. Offre de service pour la quantification et la géolocalisation des besoins en Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle – Participation financière de la Ville
15. Politique concernant l'utilisation des véhicules munis ou non de système GPS
16. Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – L'Action Bénévole de la Rouge inc.
17. Bail entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) – Modifications
18. Annulation d'une facture émise en 2015 par la Ville

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Achat d'uniformes pour le personnel du Service de sécurité incendie

H TRAVAUX PUBLICS

1. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour le déplacement du réseau d'utilité publique de la compagnie « Teknocom Avantages inc. » dans le cadre des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud
2. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'aménagement de l'entrée sud de la Ville
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'achat et l'installation d'une unité murale pour la climatisation de la salle des serveurs de l'hôtel de ville

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Gratuité du camp de jour – Demande du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides
2. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'achat d'affiches pour les parcs et aires de jeux
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour des travaux d'entretien au parc Amable-Simon (L'Oie Zoo) dans le secteur L'Annonciation
4. Achat de publicité pour le Festival de la Rouge – Demande de l'organisme « Les Gardiens du Patrimoine Archéologique »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

J DIVERS

1. Tournoi de golf bénéfice 2016 de la Sûreté du Québec - poste MRC d'Antoine-Labelle le 13 juillet 2016 au Club de golf de Nominique
2. Entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika – Nomination des inspecteurs régionaux pour l'application du règlement 421 de la MRC d'Antoine-Labelle
3. Demande d'appui à la campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac – Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
4. Position de la Ville sur la fermeture du bureau de poste de Rivière-Rouge le samedi
5. Position de la Ville sur l'avenir de Postes Canada

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

Mme la mairesse remercie M. Claude Paradis et toute son équipe, de même que Mme Louise Guérin et des personnes de l'Association du lac Boileau pour leur bénévolat à la corvée printanière de ramassage de petits déchets s'étant déroulée le dimanche 22 mai 2016.

223/06-06-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

224/06-06-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 MAI 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 mai 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 mai 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

225/06-06-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 30 MAI 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 30 mai 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 30 mai 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE: *Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 20 h 50.*

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

226/06-06-16

PIIA 2016-40007 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 215, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 89 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9941-49-0992;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la modification d'une enseigne à l'intérieur de la porte en façade, en ajout à l'enseigne en projection existante, au commerce « Service denturologiste »;

CONSIDÉRANT que l'enseigne actuelle est dérogatoire et a été installée sans permis;

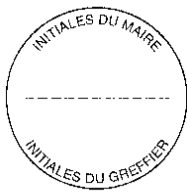
CONSIDÉRANT que la superficie totale de l'enseigne projetée est de 0,71 mètre carré et que la superficie maximale admissible est de 0,725 mètre carré;

CONSIDÉRANT que c'est en concordance avec l'enseigne en projection existante;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-11 sont définies aux articles 8.17 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) estiment que le projet respecte en général les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-23/16.06.01 du CCUE de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 1^{er} juin 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant la modification d'une enseigne à l'intérieur de la porte en façade, en ajout à l'enseigne en projection existante, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

227/06-06-16

PIIA 2016-40008 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 213, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 89 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9941-49-0992;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la modification d'une enseigne à l'intérieur de la porte en façade, en ajout à l'enseigne en projection existante, au commerce « Cigarette électronique »;

CONSIDÉRANT que l'enseigne actuelle est dérogatoire et a été installée sans permis;

CONSIDÉRANT que la superficie totale de l'enseigne projetée est de 0,71 mètre carré et que la superficie maximale admissible est de 0,725 mètre carré;

CONSIDÉRANT que l'enseigne est également soumise aux dispositions prévues au Règlement d'application de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-11 sont définies aux articles 8.17 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) estiment que le projet respecte en général les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-24/16.06.01 du CCUE de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 1^{er} juin 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande avec une recommandation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

D'accepter la présente demande visant la modification d'une enseigne à l'intérieur de la porte en façade, en ajout à l'enseigne en projection existante, avec la recommandation suivante :

- l'enseigne gagnerait à être bonifiée par le remplacement du fond par une matière de pellicule teintée noire avec un lettrage de couleur blanc, ce qui apporterait une meilleure visibilité et un meilleur esthétisme,

le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

228/06-06-16

MANDAT POUR LA PLANTATION D'ARBRES SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat à la compagnie « Les Serres de la Vallée inc. » de type « clé en main » pour les services de fourniture et de plantation pour la revégétalisation d'une partie du boulevard Fernand-Lafontaine dans le secteur Sainte-Véronique, tel mandat au montant maximum de 5 200 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur prix daté du 16 mai 2016.

Que ladite dépense fasse partie des projets verts à réaliser par la Ville au cours de l'année 2016 qui ont été autorisés par la résolution numéro 180 adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2016.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

229/06-06-16

MANDAT POUR LA PLANTATION DE VIGNES DANS LA COUR DE L'ÉCOLE CHRIST-ROI DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

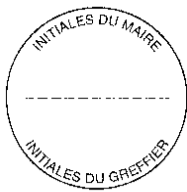
Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat à la compagnie « Des-Bau Paysages enr. » de type « clé en main » pour les services de fourniture et de plantation de vignes pour la revégétalisation dans la cour de l'École Christ-Roi dans le secteur Sainte-Véronique, tel mandat au montant maximum de 2 500 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur prix daté du 5 mai 2016.

Que ladite dépense fasse partie des projets verts à réaliser par la Ville au cours de l'année 2016 qui ont été autorisés par la résolution numéro 180 adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2016.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

NOTE : La mairesse, Mme Déborah Bélanger, invite les citoyens présents à poser des questions à Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement sur les quatre (4) dernières résolutions touchant le Service d'urbanisme et d'environnement. Les membres du conseil et Mme Lachapelle répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h 55.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 278 ADOPTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE NEUVE

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 278 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

230/06-06-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 16 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été précisés par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

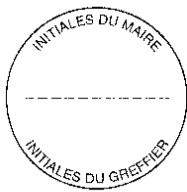
Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 277 concernant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le règlement numéro 277 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 277 concernant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

231/06-06-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-02 – FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DE CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2016-02 public pour la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville, le résultat de l'ouverture des soumissions du 1^{er} juin 2016 à 14 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission incluant les taxes applicables (TPS et TVQ)
Pavage Jérômien Inc. Le 1 ^{er} juin 2016 à 10 h 53	960 365,20 \$
Pavages Multipro inc. Le 1 ^{er} juin 2016 à 11 h 19	764 747,68 \$
Pavages Wemindji inc. Le 1 ^{er} juin 2016 à 12 h 47	800 102,98 \$
Uniroc Construction inc. Le 1 ^{er} juin 2016 à 13 h 40	609 976,99 \$
Asphalte Bélanger inc. Le 1 ^{er} juin 2016 à 13 h 41	756 399,54 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées par la greffière et le directeur du Service des travaux publics de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Uniroc Construction inc. »;

CONSIDÉRANT que le montant total de la soumission reçue de la compagnie « Uniroc Construction inc. » permet à la Ville de prolonger la réalisation de travaux sur une partie de certains chemins qui sont identifiés à l'appel d'offres numéro 2016-02 de la Ville, soit sur une partie du chemin du Lac-Jaune pour quatre (4) sections et sur une partie du chemin du Lac-Kiamika pour une section, et que les dépenses découlant de cet ajout de contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 250 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la fourniture et à la pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville à la compagnie « Uniroc Construction inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 30 mai 2016 au montant de 530 530,10 \$ plus les taxes applicables (montant de 609 976,99 \$ incluant les taxes).

De décréter la prolongation de réalisation de travaux sur une partie du chemin du Lac-Jaune, dans le secteur Marchand, pour quatre (4) sections, et sur une partie du chemin du Lac-Kiamika, dans le secteur Sainte-Véronique, pour une section, le tout conformément à la description sommaire des travaux et les coûts se rapportant auxdits travaux énumérés ci-dessous, le tout pour un montant total maximum de 60 519,79 \$ plus les taxes applicables :

- sur une partie du chemin du Lac-Jaune, dans le secteur Marchand, à partir du numéro civique 621 : ajouter les quatre (4) sections suivantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

- **section A#1** : longueur approximative des travaux : 216 mètres linéaires X largeur 6.5 mètres = 1 404 m² X taux de pose 0.130 kg = 182,52 tonnes;

- réparation de pavage (EB-14) = 182,52 tonnes;
- travaux de pulvérisation du pavage existant : 1 404 m²;
- travaux de préparation : 1 404 m²;

le tout pour un ajout de contrat au montant maximum de 15 255,86 \$ plus les taxes applicables;

- **section A#2** : longueur approximative des travaux : 66 mètres linéaires X largeur 6.5 mètres = 429 m² X taux de pose 0.130 kg = 55,77 tonnes;

- réparation de pavage (EB-14) = 55,77 tonnes;
- travaux de pulvérisation du pavage existant : 429 m²;
- travaux de préparation : 429 m²;

le tout pour un ajout de contrat au montant maximum de 4 661,51 \$ plus les taxes applicables;

- **section A#3** : longueur approximative des travaux : 33 mètres linéaires X largeur 6.5 mètres = 214,5 m² X taux de pose 0.130 kg = 27,885 tonnes;

- réparation de pavage (EB-14) = 27,885 tonnes;
- travaux de pulvérisation du pavage existant : 214,5 m²;
- travaux de préparation : 214,5 m²;

le tout pour un ajout de contrat au montant maximum de 2 331,76 \$ plus les taxes applicables;

- **section A#4** : longueur approximative des travaux : 412 mètres linéaires X largeur 6.5 mètres = 2 678 m² X taux de pose 0.130 kg = 348,14 tonnes;

- réparation de pavage (EB-14) = 348,14 tonnes;
- travaux de pulvérisation du pavage existant : 2 678 m²;
- travaux de préparation : 2 678 m²;

le tout pour un ajout de contrat au montant maximum de 29 099,15 \$ plus les taxes applicables;

- sur une partie du chemin du Lac-Kiamika, dans le secteur Sainte-Véronique : ajouter la section suivante :

- **section A#1** : longueur approximative des travaux : 107 mètres linéaires X largeur 7 mètres = 749 m² X taux de pose 0.150 kg = 112,35 tonnes;

- réparation de pavage (EB-14) = 112,35 tonnes;
- travaux de pulvérisation du pavage existant : 749 m²;
- travaux de préparation : 749 m²;

le tout pour un ajout de contrat au montant maximum de 9 171,51 \$ plus les taxes applicables;

tels travaux ajoutés devant être réalisés selon les deux (2) plans de localisation préparés par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, en date du 6 juin 2016, lesquels plans font partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduits.

D'autoriser un ajout de contrat à la compagnie « Uniroc Construction inc. » pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'appel d'offres numéro 2016-02 de la Ville mentionnés ci-dessus, le tout selon le tableau des prix unitaires soumissionnés par ladite compagnie à l'« ANNEXE A formule de soumission » (page 2 de 3), tel ajout de contrat au montant total maximum de 60 519,79 \$ plus les taxes applicables (69 582,63 \$ incluant les taxes), le tout tel que recommandé par le directeur du Service des travaux publics le 6 juin 2016.

Que les travaux relatifs à la fourniture et à la pose de matériel bitumineux et aux autres travaux s'y rapportant soient décrétés et effectués conformément à l'appel d'offres numéro 2016-02 de la Ville daté du 4 mai 2016 ainsi qu'à l'addenda numéro 1 daté du 18 mai 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Que lesdites dépenses soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 250 de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le directeur du Service des travaux publics, ou selon le cas le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE

232/06-06-16

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-03 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2016-03 sur invitation pour la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, le résultat de l'ouverture des soumissions du 3 juin 2016 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission (prix forfaitaire avant les taxes applicables (TPS et TVQ))
M. Marc Drapeau Le 3 juin 2016 à 10 h 06	47 840 \$
Mme Andrée Lauzon Le 3 juin 2016 à 13 h 47	61 957 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées par la greffière adjointe et le directeur du Service des travaux publics de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à M. Marc Drapeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la conciergerie des neuf (9) édifices municipaux (édifices publics) pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 soit octroyé à M. Marc Drapeau, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 2 juin 2016, au prix forfaitaire de 47 840 \$ plus les taxes applicables.

Que ledit montant soit réparti mensuellement à raison de douze (12) paiements égaux, effectués une fois par mois le (ou vers le) 15^e jour de chaque mois à compter d'août 2016, à l'exception du montant total contractuel pour la période du 6 septembre 2016 au 4 juin 2017 pour le bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique qui sera payé à raison de neuf (9) paiements égaux, effectués une fois par mois le (ou vers le) 15^e jour de chaque mois à compter d'octobre 2016.

Qu'un taux horaire de 25 \$ plus les taxes applicables soit également approuvé pour effectuer des travaux ponctuels non décrits aux neuf (9) devis descriptifs suite à une demande de la Ville, et ce, pour toute la période dudit contrat.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Que la conciergerie desdits édifices municipaux soit effectuée conformément à toutes les exigences décrites aux documents d'appel d'offres numéro 2016-03 sur invitation de la Ville datés du 17 mai 2016 et au contenu de la soumission de M. Marc Drapeau datée du 2 juin 2016.

ADOPTÉE

233/06-06-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR UN MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATION D'UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉLIMINAIRE DE SOLS DE L'IMMEUBLE APPARTENANT À LA VILLE SITUÉ AU 900, RUE BOILEAU ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS MUNICIPAL VERT DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « S. M. Environnement » (une division de « Les Consultants S.M. inc. ») pour la réalisation d'une caractérisation environnementale préliminaire de sols de l'immeuble appartenant à la Ville situé au 900, rue Boileau à Rivière-Rouge, au montant total de 16 497 \$ plus les taxes applicables, tel mandat devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 11 mars 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce mandat et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de celui-ci.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit autorisée à présenter une demande de subvention au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) relativement audit dossier et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à cette demande de subvention et en assurer le suivi.

ADOPTÉE

234/06-06-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR UN MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils « N. Sigouin Infra-conseils » pour la préparation de la programmation de la Ville de Rivière-Rouge sur le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et pour du support administratif et technique dans le cadre des programmes de subventions municipales, tel mandat au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables lequel devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 30 mai 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

D'autoriser un montant supplémentaire maximum de 2 000 \$ au présent mandat, lorsque requis et demandé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, pour répondre aux demandes de la Ville dans le cadre dudit programme TECQ 2014-2018.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

235/06-06-16

MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR LA FOURNITURE DE PLANS ET DESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR DEUX (2) IMMEUBLES – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « MPMAG inc », arpenteurs-géomètres, pour la fourniture de plans et descriptions techniques pour deux (2) immeubles qui seront inclus dans les ventes pour non-paiement de taxes en 2017, soit pour les immeubles qui sont identifiés par les matricules numéro 0035-52-3747 et 0035-73-7872, tel mandat au montant total de 1 092,26 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services datée du 6 juin 2016.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

236/06-06-16

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2016

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	181 214 ,84 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	102 139,74 \$
Comptes courants :	<u>378 706,94 \$</u>
Total :	662 061,52 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

237/06-06-16

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 370 766 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

238/06-06-16

COMITÉS ET COMMISSIONS – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination de MM. Denis Lacasse (responsable) et André Tremblay (substitut), à titre de représentants de la Ville de Rivière-Rouge au sein de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement, telle nomination débutant rétroactivement le 1^{er} juin 2016 et se terminant le 30 novembre 2017.

Que la présente résolution remplace une partie de la résolution numéro 025/11-01-16 adoptée à la séance ordinaire du 11 janvier 2016, soit le tableau suivant faisant partie de ladite résolution :

Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement	Responsable : Denis Lacasse (jusqu'au 31 mai 2016) Substitut : André Tremblay (jusqu'au 31 mai 2016)
---	---

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

239/06-06-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

ENTENTE AVEC SERVICE CANADA EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) d'Antoine-Labelle et son partenaire Service Canada, pour une période d'un an, afin que Service Canada utilise les locaux de la bibliothèque municipale de la Ville, située au 230, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, dans le but de permettre aux employés de Service Canada, selon un horaire préalablement établi, d'offrir à la population de Rivière-Rouge et ses environs l'accès aux différents services en ligne du gouvernement du Canada, plus particulièrement, ceux de Service Canada et de ses ministères partenaires.

Que le directeur général soit autorisé à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

240/06-06-16

DÉCLARATION DES DÉPENSES SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD – ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT que le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, section de la Ville de Rivière-Rouge, fait partie de la Route verte no. 2;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) annonçait une aide financière compensatoire ad hoc pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte à raison de 1414 \$ par kilomètre de piste pour le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, sont assumés par le milieu;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT que sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

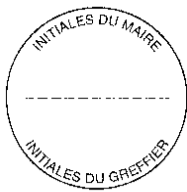
- les dépenses de tous les travaux déjà financés dans le cadre d'un autre programme d'aide financière;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- la contribution financière versée à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour des travaux exécutés par elle-même;
- les dépenses reliées aux activités hivernales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la déclaration des dépenses telle que présentée à l'Annexe « Déclaration des dépenses - été 2015 - Parc linéaire Le P'tit Train du Nord » pour un montant de 14 613,99 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

241/06-06-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 144/04-04-16

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution numéro 144/04-04-16 adoptée à la séance ordinaire du 4 avril 2016 à l'effet de modifier la période de fin de la réaffectation temporaire de M. Serge Bégin soit « pour une période de moins d'un mois » par « jusqu'au 3 juin 2016 »;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer la résolution numéro 144/04-04-16 adoptée à la séance ordinaire du 4 avril 2016 par la résolution suivante :

« D'entériner la réaffectation temporaire de M. Serge Bégin au poste de journalier spécialisé, classe 6 échelon 3, à compter du 29 mars 2016 jusqu'au 3 juin 2016, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur. ».

ADOPTÉE

242/06-06-16

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – EMPLOIS D'ÉTÉ – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 145/04-04-16

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution numéro 145/04-04-16 adoptée à la séance ordinaire du 4 avril 2016 à l'effet de changer la date du début de la réaffectation temporaire de Mmes Vanessa Raymond et Karine Villeneuve, soit « du 1^{er} avril 2016 » pour « le 10 avril 2016 »;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer le premier paragraphe de la résolution numéro 145/04-04-16 adoptée à la séance ordinaire du 4 avril 2016 par le paragraphe suivant :

« D'entériner la réaffectation du personnel suivant :

- Mme Vanessa Raymond au poste étudiant de responsable camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 10 avril 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;
- Mme Émilie Raymond au poste étudiant de responsable adjoint camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 10 avril 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;
- Mme Karine Villeneuve au poste étudiant de sauveteur principal, classe 1 échelon 3, à compter du 10 avril 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines; ».

ADOPTÉE

243/06-06-16

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – EMPLOIS D'ÉTÉ

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réaffectation du personnel suivant :

- M. Antoine Bilodeau au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

- Mme Anne-Laurie Dallaire au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
 - M. Samuel Courtemanche-Rochon au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
 - Mme Marianne Séguin au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
- le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

244/06-06-16

EMBAUCHE DE PERSONNEL – EMPLOIS D'ÉTÉ

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche du personnel suivant :

- Mme Arianne Badeau au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
- M. Philippe Corbin au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
- M. Lucas Desjardins au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
- Mme Jade Chagnon au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
- M. Jérémie Dallaire au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
- Mme Marie-Ève Lacroix au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
- Mme Audrey Meilleur au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;
- Mme Mikellane Plouffe au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 29 mai 2016 pour une période de plus ou moins 12 semaines;

le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

245/06-06-16

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention de la Ville, pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville, préparé par la firme « N. Sigouin Infra-conseils »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le plan d'intervention de la Ville de Rivière-Rouge pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville, tel que préparé par la firme « N. Sigouin Infra-conseils » et daté du 1^{er} juin 2016.

Que ledit plan d'intervention soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour approbation.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

246/06-06-16

SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION D'UN LOCAL À L'ORGANISME PLEIN AIR HAUTE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature du bail de location du local 203 de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand avec l'organisme Plein Air Haute-Rouge pour une période d'un an, soit du 9 mai 2016 au 9 mai 2017, au montant de 250 \$ par mois incluant le chauffage, l'électricité et les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la trésorière, Mme Nicole Bouffard, à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

247/06-06-16

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE – INTENTION DE LA VILLE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme son intention à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) d'effectuer la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire à partir de septembre 2017 ou dès que le site de Rivière-Rouge sera prêt à accueillir ces matières.

ADOPTÉE

248/06-06-16

ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR), LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE POUR LE PROJET DE CUEILLETTE PERSONNALISÉE DES BOÎTES DE CARTON ET D'APPAREILS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES DANS DES COMMERCES SPÉCIFIQUES DE RIVIÈRE-ROUGE ET DE TRANSPORT À LA RIDR POUR LEUR CONDITIONNEMENT ET DISPOSITION

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature de l'entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Ville de Rivière-Rouge et L'Action Bénévole de la Rouge pour le projet de cueillette personnalisée des boîtes de carton et d'appareils informatiques et électroniques dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge, le mercredi à chaque semaine, et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition, laquelle signature a été effectuée en date du 26 mai 2016 par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

ADOPTÉE

249/06-06-16

OFFRE DE SERVICE POUR LA QUANTIFICATION ET LA GÉOLOCALISATION DES BESOINS EN INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT les besoins en desserte IHV sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT la demande du comité IHV de mettre à jour l'étude de disponibilité quant à la desserte IHV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de participer financièrement à une étude visant à actualiser l'étude de disponibilité d'Internet haute vitesse, et ce, à la hauteur maximale de 21 500 \$ plus les taxes applicables, et de mandater le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle à la sélection et à l'octroi du contrat à la firme retenue.

ADOPTÉE

250/06-06-16

POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DES VÉHICULES MUNIS OU NON DE SYSTÈME GPS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique concernant l'utilisation des véhicules munis ou non de système GPS;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique de la Ville de Rivière-Rouge concernant l'utilisation des véhicules munis ou non de système GPS.

Que ladite politique fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

251/06-06-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE INC.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme « L'Action Bénévole de la Rouge inc. », oeuvrant sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, l'organisme « L'Action Bénévole de la Rouge inc. ».

Que l'organisme « L'Action Bénévole de la Rouge inc. » assume entièrement les coûts de cette assurance.

ADOPTÉE

252/06-06-16

BAIL ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK) – MODIFICATIONS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De modifier le bail signé le 28 mai 2014 entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK), soit l'article 3 (loyer) en réduisant le montant du loyer mensuel à 115 \$ plus les taxes applicables au lieu de 300 \$ plus les taxes applicables et en retirant la portion « déneigement » dudit bail, telles modifications étant rétroactives au 1^{er} juin 2015.

ADOPTÉE

253/06-06-16

ANNULATION D'UNE FACTURE ÉMISE EN 2015 PAR LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder à l'annulation de la facture numéro 15194 émise par la Ville de Rivière-Rouge le 17 novembre 2015 à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) au montant total de 5 047,52 \$ (montant de 4 491,04 \$ plus les taxes applicables), soit pour le loyer du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2015, le loyer du 1^{er} janvier 2016 au 31 mai 2016 et le déneigement pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

254/06-06-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ACHAT D'UNIFORMES POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à faire l'achat de quarante-trois (43) uniformes pour le personnel du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge auprès de la compagnie « Martin & Lévesque inc. » pour un montant total de 9 401,95 \$ plus les taxes applicables (10 809,89 \$ taxes incluses).

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2016 du Service de sécurité incendie de la Ville.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

255/06-06-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LE DÉPLACEMENT DU RÉSEAU D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA COMPAGNIE « TEKNOCOM AVANTAGES INC. » DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, à faire exécuter par la compagnie « Teknocom Avantages inc. » les travaux de déplacement de leur réseau d'utilité publique sur une partie de la rue L'Annonciation Sud, au montant de 4 654,27 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur estimation de coûts datée du 25 mai 2016, lesdits travaux s'inscrivant dans le cadre des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE

256/06-06-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE SUD DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, à faire effectuer, par les employés de son service, l'aménagement de l'entrée sud de la Ville, le tout pour un montant maximum de 15 000 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant de 5 000 \$ et à même le budget 2016 de la Ville pour le solde de ladite dépense.

ADOPTÉE

257/06-06-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ MURALE POUR LA CLIMATISATION DE LA SALLE DES SERVEURS DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'une unité murale de marque Mitsubishi de puissance 12 000 btu et d'un contrôleur mural avec fil et affichage digital pour la climatisation de la salle des serveurs de l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, à la compagnie « Arc St-Amand » au montant total de 6 200 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services du 4 septembre 2015.

D'octroyer le contrat à la compagnie « Champagne Électrique inc. » pour effectuer les travaux électriques requis pour l'installation de ladite unité murale, au montant total de 495 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition du 4 avril 2016.

Que lesdites dépenses soient prises à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

NOTE : *M. le conseiller Denis Charette ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.*

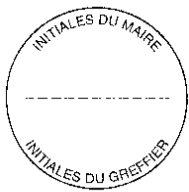
258/06-06-16

GRATUITÉ DU CAMP DE JOUR – DEMANDE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder la gratuité d'inscription au camp de jour de la Ville pour un maximum de quatre (4) enfants qui auront été référés par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, et ce, pour l'année 2016, le tout faisant suite à leur demande du 22 avril 2016.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

259/06-06-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'ACHAT D'AFFICHES POUR LES PARCS ET AIRES DE JEUX

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de dix-sept (17) affiches « parc sans fumée » à raison de 57 \$ l'unité pour les parcs, les aires extérieures de jeux, les terrains sportifs et de jeux, pour la patinoire et la piscine extérieure auprès de la compagnie « Lamcom Technologie » au montant total de 969 \$ plus 100 \$ de livraison, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition datée du 16 mai 2016, le tout étant requis afin d'être conforme à une exigence de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme en vigueur depuis le 26 mai 2016*.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

260/06-06-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU PARC AMABLE-SIMON (L'OIE ZOO) DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation de travaux d'entretien au parc Amable-Simon (*L'Oie Zoo*) dans le secteur L'Annonciation, tels travaux qui seront exécutés par le personnel du Service des loisirs de la Ville, le tout pour un montant total maximum de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

261/06-06-16

ACHAT DE PUBLICITÉ POUR LE FESTIVAL DE LA ROUGE – DEMANDE DE L'ORGANISME « LES GARDIENS DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE »

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de publicité pour le Festival de la Rouge à raison d'un montant de 300 \$, le tout faisant suite à la demande de l'organisme « Les Gardiens du Patrimoine Archéologique » par lettre du 1^{er} juin 2016.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

262/06-06-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

DIVERS

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 2016 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - POSTE MRC D'ANTOINE-LABELLE LE 13 JUILLET 2016 AU CLUB DE GOLF DE NOMINGUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets au montant de 120 \$ chacun pour le 5^e tournoi de golf bénéfice annuel 2016 de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle, qui aura lieu le mercredi 13 juillet 2016 au Club de golf de Nomingue, dont les bénéfices recueillis de ce tournoi seront remis aux camps de jour de la Rouge.

ADOPTÉE

263/06-06-16

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA – NOMINATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 421 DE LA MRC D'ANTOINE- LABELLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De nommer, conformément à l'entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika, à titre d'inspecteurs régionaux pour l'application du Règlement 421 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans le parc régional du réservoir Kiamika, de la MRC d'Antoine-Labelle, adopté le 27 novembre 2013, Mmes Geneviève Poirier-Beauchamp, Sara Marmen, Véronique Grève ainsi que MM. Simon Trudeau, Éric Mance, Denis Pageault, Luc-Antoine Piché-Ladouceur, Kassy Sirard, Éric Tremblay, et ce, tant qu'ils demeureront à l'emploi de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK).

Que la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle et à la SDRK.

ADOPTÉE

264/06-06-16

DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC – COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

CONSIDÉRANT que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT que l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

CONSIDÉRANT que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

CONSIDÉRANT que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

CONSIDÉRANT que conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

CONSIDÉRANT : que la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac demande à la Ville d'appuyer la campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

ADOPTÉE

265/06-06-16

POSITION DE LA VILLE SUR LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE RIVIERE-ROUGE LE SAMEDI

CONSIDÉRANT que la Société canadienne des postes est la propriété du Gouvernement du Canada et, de ce fait, qu'elle lui est redevable;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement fédéral a réaffirmé le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux;

CONSIDÉRANT que les mesures visant à réduire les services postaux dans une communauté rurale peuvent conduire à un déclassement des bureaux de poste, ce qui mènerait à une recommandation du Programme visant à impliquer les communautés dans le but de fermer le bureau de poste;

CONSIDÉRANT que le bureau de poste situé à Rivière-Rouge, Ville centre de la Vallée de la Rouge, dessert la population et leurs nombreux villégiateurs des municipalités avoisinantes telles que : Nominingue, La Macaza, L'Ascension, Lac-Saguay et le secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge. Le bureau étant le seul de la région à offrir le service le samedi et répondant souvent aux diverses demandes non quantifiables (recherches, informations sur différentes monnaies, etc.) de ces citoyens.

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens travaillent à l'extérieur de Rivière-Rouge et qu'ils n'ont que le samedi pour obtenir différents services du bureau de poste de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est composée d'une population de près de 5 000 habitants et que le service postal demeure un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

atout principal pour nos contribuables et pour nos services offerts. Que ce soit auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Rivière-Rouge qui vient d'ajouter trente-cinq (35) nouveaux emplois, le centre de détention de la Municipalité de La Macaza et tous les services autant commerciaux que professionnels, il n'en demeure pas moins que les services postaux sont essentiels à notre communauté;

CONSIDÉRANT le développement résidentiel en cours dans le Domaine Raymond et le Domaine La Pinède qui représentera une augmentation considérable des contribuables à Rivière-Rouge et par le fait même un volume supérieur dans le traitement du courrier;

CONSIDÉRANT que la direction de la Société canadienne des postes propose de réduire les services postaux dans la Ville de Rivière-Rouge en fermant le bureau de poste les samedis et en réduisant des heures sur semaine qui occasionnera ainsi des retards importants dans la livraison du courrier ou des colis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au Gouvernement du Canada d'ordonner à la direction de la Société canadienne des postes d'abandonner immédiatement toute intention de réduire les services postaux dans la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution soit acheminée à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Mme Judy Foote, au député de Laurentides-Labelle, M. David Graham, au président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, M. Mike Palecek, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Raymond Louie, au président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Bernard Sévigny, au gestionnaire de zone locale Postes Canada de Saint-Jérôme, M. Claude Couture et au maître de poste de Rivière-Rouge, Mme Mélanie Paradis.

ADOPTÉE

266/06-06-16

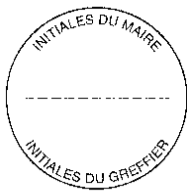
POSITION DE LA VILLE SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

CONSIDÉRANT que les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada, en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, améliorer le Protocole du service postal canadien, rétablir le service de livraison à domicile; maintenir un service de livraison quotidien, ajouter la prestation de services bancaires, « verdir » Postes Canada et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge présente son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada et fasse une présentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne.

Que la présente résolution soit acheminée à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Mme Judy Foote, au député de Laurentides-Labelle, M. David Graham, au président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, M. Mike Palecek, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Raymond Louie, au président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Bernard Sévigny, et au maître de poste de Rivière-Rouge, Mme Mélanie Paradis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

267/06-06-16

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 21 h 58.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse